

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.857.757 €
Siège Social : 135, avenue Victoire – 13790 ROUSSET
RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776
Numéro SIRET 500 517 776 000 42

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2011***Rapport du Conseil d'Administration***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales et statutaires pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la situation de la Société et son activité au cours de l'exercice social de 9 mois clos le 30 septembre 2010 ;
2. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions soumises à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'usage fait des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale du 23 mars 2010 ;
6. Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites ;
7. Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées ;
8. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exécution du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 23 mars 2010 ;
9. Quitus du Conseil d'Administration ;
10. Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;
11. Ratification du transfert du siège social décidée par le Conseil d'Administration le 6 septembre 2010 ; ratification de la modification subséquente de l'article 4 des statuts sociaux ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.a : Exercice social

L'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 30 septembre 2010.

L'assemblée générale des actionnaires du 12 février 2010 a décidé de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social qui sont désormais le 1^{er} octobre et le 30 septembre, à l'occasion de la fusion absorption de la société CUSTOM SOLUTIONS (alors filiale de la Société qui, elle, était alors dénommée CUSTOM HOLDING) par la Société dont la réalisation a été constatée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mars 2010.

1.b : Activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Au cours de l'exercice clos, la Société a maintenu son dynamisme commercial.

Elle a observé une reprise des investissements marketing de la part des annonceurs, notamment sur la période d'avril à septembre 2010 et gagné de nouveaux clients.

Son activité a été marquée par :

- une forte croissance des devis signés (+28% sur la période du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2010) ;
- une progression soutenue de l'activité Logistique à +31 du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2010), conformément à la stratégie déployée ;
- une croissance de l'activité Promotion, provenant de l'augmentation des Offres de Remboursements et du développement des Offres de Dotations et Primes, ayant une plus forte valeur ajoutée, témoignant d'une reprise des investissements marketing des grands annonceurs (Sony, LG, Philips, Canon, Procter & Gamble,...) ;
- l'augmentation significative du nombre de nouveaux clients avec un maintien du panier moyen : plus de 10% net de nouveaux clients, dans les secteurs de grande consommation et e-commerce ;
- une diminution attendue des autres revenus impactés par le recul de l'activité licensing qui n'a pas été complètement compensé par la progression de l'activité CRM.

Le secteur a continué cependant de souffrir de la conjoncture économique qui entraîne des niveaux de consommation moins importants que les années précédentes, notamment sur le secteur High Tech.

COMPTE DE RESULTAT

Evolution du chiffre d'affaires

Chiffres en millions d'euros	30.09.2010 (9m)	30.09.2010 proforma (12m)	31.12.2009 proforma (12m)	Evolution 2010/2009
Promotion	5.8	7.5	7.1	5.1%
Logistique	5.0	6.7	5.1	30.7%
Autres	1.3	1.5	2.0	-22.2%
Total	12.1	15.7	14.2	10.6%

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice à 1,65 M€ sur neuf mois (2,3 M€ sur douze mois proforma) contre 2,9 M€ (douze mois proforma) pour l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement la conséquence :

- d'une augmentation importante des charges fixes liées aux déplacements, aux surfaces louées ainsi qu'aux dépenses liées à l'introduction en Bourse et aux projets d'acquisition ;
- de l'augmentation sensible des charges de personnel liées aux nouveaux recrutements ainsi qu'au départ de deux managers ;
- d'une augmentation des dotations aux amortissements et provisions concernant notamment les investissements réalisés dans les outils de production ainsi que la dépréciation d'un stock de produits licensing.

Evolution du résultat financier

Le résultat financier s'élève à 0,2 M€ sur neuf mois (0,3 M€ sur douze mois proforma) contre 0.4 M€ (douze mois proforma) pour l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse des taux d'intérêts observée entre 2009 et 2010, que l'augmentation de trésorerie de la société avec l'introduction en Bourse n'a pas permis de compenser en totalité.

Evolution du résultat net

Le résultat net s'élève à 1,1 M€ sur neuf mois (1,7 M€ sur douze mois proforma) contre 1.9 M€ (12 mois proforma) pour l'exercice précédent.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépréciations pour litiges prudhommaux et par la dépréciation exceptionnelle appliquée à l'actif Kdodujour afin de ramener sa valeur nette à 1.000 €.

BILAN

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé du bilan social passe de 7,2 M€ au 31 décembre 2009 à 7,4 M€ au 30 septembre 2010.

Cette évolution s'explique principalement par les investissements réalisés dans les outils de production ainsi que les équipements du nouveau siège social.

Les autres éléments de l'actif immobilisé n'appellent pas de commentaires particuliers.

Situation de l'endettement

Au 30 septembre 2010, la trésorerie s'établit à 19,8 M€ (dont 17,6 M€ de disponibilités et 2,2 M€ de valeurs mobilières de placement). De même, la Société a des créances sur clients pour un montant de 13,2 M€.

La Société n'a pas de dettes financières.

La Société a conclu un contrat de crédit-bail comportant pour elle un engagement total de 46.536 €.

1.c : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

L'exercice se traduit par un bénéfice de 1.140.987 €, auquel s'ajoute le report à nouveau de 3.128.917 €, soit un bénéfice distribuable de 4.269.904 €. L'affectation proposée est la suivante :

Distribution de dividendes pour un total de :	680.085,98 €
Dotation de la réserve légale :	57.050,00 €
Report à nouveau :	403.851,02 €
Total égal au résultat :	1.140.987,00 €

La distribution proposée correspond à un dividende de 0,14 € par action.

Étant également précisé à propos des dividendes attachés aux actions détenues par la Société pour les avoir acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés, que la Société ne pourra les percevoir et que le montant correspondant sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

1.d : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

1.e : Dividendes

Au titre des exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos au 30 septembre 2008 : 400.000 €
- Exercice clos au 31 décembre 2008 : 900.000 €
- Exercice clos au 31 décembre 2009 : 1.100.000 €

1.f : Dépenses visées à l'article 223 quater CGI

Néant

1.g : Prises de participations

La société n'a pas pris de participation durant cet exercice fiscal.

1.h : Cessions de participations

La société n'a pas cédé de participation durant cet exercice fiscal.

1.i : Filiales et participations

La Société détient 45% du capital de Néo Data, société de droit marocain au capital de 600.000 MAD (54 K€) ayant son siège au Maroc, à Casablanca et pour activité le traitement des opérations de saisies et qui a réalisé, au cours du dernier exercice de douze mois clos au 30 septembre 2010, un chiffre d'affaires de la contre valeur de 235 K€ pour une perte de 25 K€

1.j : Actionnariat salarié (art. L.225-102 du code de commerce)

Le capital social est détenu à hauteur de 0.7 % par des salariés de la Société.

Le Conseil d'Administration du 20 mai 2010 a, sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte de la Société du 23 mars 2010, décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société (et justifiant d'une ancienneté d'un mois minimum appréciée au plus tard le dernier jour de la période de souscription) d'un montant nominal de 16.103 euros, par création et émission d'un nombre de 16.103 actions nouvelles réservées aux salariés de 1 euro de valeur nominale émises au prix de 4,51 euros (par application d'une décote de 20% conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail), soit avec une prime d'émission de 3,51 euros par action.

Ces 16.103 actions ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles en numéraire. Ces nouvelles actions viennent s'ajouter aux 18.369 actions qui étaient déjà détenues par des salariés avant l'opération d'introduction en Bourse.

La réalisation définitive, à la date du 25 mai 2010, de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant nominal de 16.103 euros a ainsi été constatée.

Suite à l'introduction en Bourse, le nombre d'actions détenues par les salariés est donc de 34.472 actions, soit 0.7% du nombre total d'actions.

1.k : Attribution d'actions gratuites

Les salariés de la Société ayant souscrit les actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée au § 1.j ci-dessus ont bénéficié de l'attribution d'actions gratuites dans les conditions détaillées par le Conseil d'administration dans son rapport présenté par ailleurs à l'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 al.1 du code de commerce.

1.l : Rémunération des cinq personnes les mieux payées dans la Société

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève à 497.263 €.

1.m : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques

La société a sponsorisé le club de rugby de Cergy Pontoise pour un montant de 5.000 €.

1.n : État des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription des actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants (art. L.225-184 du Code de commerce)

Néant

1.o : Etat du rachat ou de la revente par la Société de ses propres actions effectué en application de l'article L.225-209 du code de commerce

L'assemblée générale du 23 mars 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers.

L'exécution du programme de rachat d'actions autorisé a donné lieu au versement de la somme de 200.000 € sur le compte du contrat de liquidité.

Cela fait l'objet d'un rapport spécial du Conseil d'administration.

Au 30 septembre 2010, la Société détient 16.809 de ses propres titres. Ces actions propres présentent un coût d'acquisition de 121.918 €. Leur valeur de marché au 30 septembre 2010 s'établit à 119.008 €.

Le nombre de titres de la Société était de 4 857 757 au 30 septembre 2010 ; en conséquence, les actions détenues représentaient 0.3 % du capital.

1.p : Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Néant.

1.q : Structuration du capital (L.225-100-3 du code de commerce)

Le capital social s'élevait au 30 septembre 2010 à 4.857.757 € réparti en 4.857.757 actions de 1 €, dont au porteur 2.311.906 et sous la forme nominative 2.545.851

Les actions sont toutes de la même catégorie et chacune donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

1.r : Renseignements relatifs à la répartition du capital, aux actions d'autocontrôle (L.233-13 du code de commerce)

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2010 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du tiers et moins de la moitié du capital social et plus du tiers et moins de la moitié des droits de vote ;
- PM Networks : plus de 3/20èmes et moins du 5ème du capital social et plus 3/20èmes et moins du 5ème des droits de vote ;
- Pierre Macar : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 10ème et moins des 3/20èmes des droits de vote ;
- Alto : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 20ème et moins du 10ème des droits de vote ;
- Axa PE : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 20ème et moins du 10ème des droits de vote ;

La Société détient 0.3% de ses propres actions.

1.s : Conventions

(a) Conventions réglementées

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

Conventions autorisées en 2010 :

 La Société a conclu un bail de location pour une durée de douze années avec la SCI SVIC, suite à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2010. La personne concernée est Cédric Reny. Cette convention n'a eu aucun impact financier sur l'exercice 2010, la première date de facturation étant prévue le 1^{er} octobre 2010.

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2010 :

 Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et Neo Data le 1er octobre 2008. La personne concernée est Madjid Rouar.

(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales

Un contrat commercial a été signé entre Néo Data et CUSTOM SOLUTIONS le 4 janvier 2010 afin de définir les modalités des prestations fournies par Néo Data à la Société.

1.t : Activités en matière de recherche et de développement

En parallèle du montage du dossier lui ayant permis d'obtenir sa certification OSEO d'entreprise innovante, CUSTOM SOLUTIONS a souhaité valoriser les frais de recherche et développement qu'elle engage annuellement à compter de l'année 2009.

Les frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2010 se composent principalement des charges de personnel de l'équipe informatique, correspondant au temps passé sur les projets identifiés. Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge de l'exercice et ne sont pas immobilisés.

118 K€ de dépenses R&D ont été comptabilisées sur l'année civile 2009, ayant conduit la société à intégrer un crédit d'impôt recherche à hauteur de 59 K€ au titre de l'exercice fiscal 2010.

1.u : LME

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2010, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Toutefois, s'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

Conformément aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, nous vous informons que sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au 30^{ème} jour suivant la date de facturation. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 60 jours fin de mois, sauf pour les fournisseurs appartenant à des secteurs et organisations professionnelles ayant signé un accord dérogatoire.

Au 31 septembre 2010, les dettes fournisseurs s'élèvent à 2.077.488 €, dont 240.000 € de factures échues.

1.v : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont celles prévues par le droit des sociétés et sont mentionnées dans les statuts de la Société.

1.w : Avis donné par la Société à une autre société indiquant qu'elle détient plus de 10% de son capital (art. R.233-19 du Code de commerce) **et aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées** (art. R.233-19 al.2 du Code de commerce)

Néant

2 - MODIFICATIONS SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE - RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Au cours de l'exercice la Société a pris les décisions suivantes :

- l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2010 a décidé :
 - o la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'Administration, les statuts adoptés (article 37) prévoyant que l'exercice social débiterait désormais le 1er octobre pour s'achever le 30 septembre suivant, avec, pour exception, que l'exercice en cours à la date de la transformation ayant débuté le 1er janvier 2010 se termine le 30 septembre 2010 ;
 - o la réduction du capital social non motivée par des pertes, d'un montant de 73.300 €, ramenant ledit capital de 3.673.820 € à 3.600.520 € par voie de rachat de 73.300 actions de 1 € de nominal chacune, réduction dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration du 16 mars 2010.
- l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2010 a décidé :
 - o la fusion absorption par la Société de la société CUSTOM SOLUTIONS, filiale à 100% de la Société ;
 - o la modification de la dénomination sociale de la Société qui a cessé d'être CUSTOM HOLDING pour devenir CUSTOM SOLUTIONS ;
 - o la modification de l'objet social de la Société qui est devenu : prestations de service en matière de gestion d'opérations promotionnelles et, en particulier, prestations logistiques, de stockage, d'affranchissement, de saisie informatique, de traitement de courrier, de création graphique ; vente de licences de logiciels sur support numérique, prestations de logistique, édition et distribution de

contenus numériques, achat et vente de droits d'exploitation ; conseil en marketing, développement et hébergement de services interactifs sur supports téléphone et interne ; vente de produits finis, équipements et produits personnalisés ; vente de logiciels, de musique ou de films sur supports numériques, de type CD ou autres ; location et sous-location de surfaces commerciales.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 6 septembre 2010, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts sociaux a décidé, sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire, de :

- transférer le siège social du 496, avenue Francis Perrin - 13790 ROUSSET, au 135, avenue Victoire, zone industrielle de ROUSSET PEYNIER, 13790 ROUSSET ;
- modifier en conséquence l'article 4 des statuts sociaux.

Ces décisions sont soumises à la ratification des actionnaires.

Quant aux projections financières ayant servi à justifier la valeur du mali de fusion, elles ont été présentées aux administrateurs en séance.

3 – CROISSANCE EXTERNE

Au cours de l'exercice clos la société n'a finalisé aucune opération de croissance externe.

4 - ADMISSION SUR ALTERNEXT

L'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris a été autorisée par NYSE Euronext Paris le 6 mai 2010. Le visa sur le prospectus a été délivré par l'AMF le 7 mai 2010 sous le numéro 10-119. La première cotation est intervenue le 20 mai 2010.

Les 1.241.134 actions nouvelles créées dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ont toutes été souscrites au prix de 5,64 euros, soit avec une prime d'émission de 4,64 euros. Elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, 16.103 actions nouvelles ont été créées dans le cadre de l'offre réservée au salariés. Elles se répartissent entre 37 salariés qui ont pu bénéficier d'un abattement de 20% sur le prix public, soit un prix de souscription de 4,51 euros, impliquant une prime d'émission de 3,51 euros.

Aussi l'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit de souscription décidée par le Conseil d'Administration le 20 mai 2010 en vertu d'une délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 23 mars 2010, a-t-elle été définitivement réalisée, et le capital social a-t-il été fixé à la somme de 4.857.757 € et réparti en 4.857.757 actions de 1 € de nominal chacune.

5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.a : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

L'assemblée générale du 12 février 2010 a nommé en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans, leurs fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expireront leurs mandats, soit en l'occurrence au cours de l'année 2013 :

- (1) Monsieur Bruno ANNEQUIN, né le 2 avril 1972, à Oyonnax, de nationalité française, demeurant 35, quai de la Seine 75019 PARIS ;
- (2) Monsieur Patrice MACAR, né le 15 octobre 1970 à Winchester (USA), de nationalité belge, demeurant 740, chemin des Bastides Fortes - 13510 EGUILLES ;
- (3) Monsieur Cédric RENY, né le 19 juillet 1971 à Reims, de nationalité française demeurant 8, Les Grandsèdes, 13850 GREASQUE ;
- (4) Monsieur Frédéric ST ROMAIN, né le 1er décembre 1969 à St Etienne, de nationalité française demeurant 86, rue Michel de Montaigne, 42170 St ETIENNE.

Monsieur Cédric RENY a été nommé président du Conseil d'administration suivant délibération dudit conseil du même jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration exerce la direction générale de la Société.

5.b : Rémunérations et avantages en natures

5.b.1. Le Conseil d'Administration a fixé comme suit et à effet du 12 février 2010, la rémunération du Président :

- Fixe mensuel brut de 12.750 € auquel s'ajoutera un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction avec prise en charge de l'ensemble des frais de carburant, entretien et assurance ;
- Une prime annuelle brute déterminée de la façon suivante : 4% du Résultat Courant avant Impôt de la société CUSTOM SOLUTIONS, filiale de la Société, avant prime ;
- Un avantage en nature correspondant à 5.004 €.

A ce titre le président a perçu une rémunération fixe de 114.750 € et une prime au titre de l'exercice clos en 2010 de 122.422 €.

Les autres mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucun jeton de présence et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature. Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ à leur profit ni aucun régime complémentaire de retraite.

5.b.2. Il n'existe pas d'engagement pris par la Société en faveur des mandataires sociaux en termes de rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en conséquence de la prise ou de la cessation de leurs mandats sociaux.

5.c : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les administrateurs hors de la Société

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de la société Custom Solutions	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
RENY Cédric	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Président du Conseil d'administration Directeur Général	- Gérant de la SCI SVIC - Gérant de CACR Croissance	Néant
MACAR Patrice	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Administrateur	- Président du Conseil d'administration et Administrateur de DreamNex SA (France) - Gérant de DNX Network SARL (Luxembourg, filiale DreamNex) - Président du Conseil d'administration de DreamNex Belgique SA (Belgique, filiale DreamNex) - Gérant de DreamNex GmbH (Germany, filiale DreamNex) - Gérant de DreamNex UK Ltd (UK, filiale DreamNex) - Gérant de Dreamtekk (Malte, filiale Dreamnexus) - Gérant de E-treatment Limited (Malte, filiale Dreamtekk) - Gérant de Overena Entreprises Ltd (Chypre) - Président et Administrateur de PM	- Administrateur de Custom CD Licensing (France) - Gérant de la SCI ICD (France, propriétaire du siège social de Custom Solutions) - Gérant de la SCI DURANNE - Gérant de la Sarl AixInvest (sans activité)

				<ul style="list-style-type: none"> - Network (France, holding de participation) - Gérant Associé de PM Equity (Luxembourg, holding de participation) - Gérant de SCI Basfort (France, résidence personnelle) 	
ANNEQUIN Bruno	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Capital & Dirigeants Partenaires 	Néant
SAINT-ROMAIN Frédéric	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Cogérant de Tournaire - Cogérant de Vernet Dray - Cogérant de Solyfonte - Cogérant SCI groupe Forez Immobilier - Cogérant Groupe Félix 	Néant

5.d : État des délégations (art. L.225-100, al. 7 du code de commerce)

L'Assemblée Générale du 23 mars 2010 a consenti les délégations de compétence suivantes au profit du Conseil d'administration :

- afin de décider une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- afin de décider une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public ;
- afin de décider une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- afin d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- afin de décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- afin de décider une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- afin de consentir des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Le tableau prévu par l'article L.225-100 al.7 du Code de commerce est joint au présent rapport sous forme de rapport complémentaire.

L'Assemblée Générale du 23 mars 2010 a, par ailleurs, autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions et à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie et les attributions d'actions gratuites qui sont intervenues font l'objet d'un rapport spécial du Conseil d'administration.

6 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.a : Les Commissaires aux Comptes

Aux terme des statuts du 1er octobre 2007, ont été nommés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir :

- commissaire aux Comptes titulaire : la société SACOR AUDIT SAS, ayant son siège 13, rue Aubert - 75009 PARIS ;
- commissaire aux comptes suppléant : Philippe ANDRÉ 13, rue Aubert, 75009 PARIS.

Compte tenu que les actionnaires réunis en assemblée générale le 12 février 2010 ont modifié les dates de début et de fin de l'exercice social et que par voie de conséquence l'exercice en cours s'est achevé par anticipation le 30 septembre 2010 au lieu du 31 décembre 2010, il y a lieu de considérer que les mandats desdits commissaires aux comptes ci-dessus prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

L'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les Docks 10.4 ; 13002 MARSEILLE ;
- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

6.b : Rapports

Les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, savoir :

- rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sur l'accomplissement de leur mission ;

- rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, sur les conventions réglementées par l'article L 225-38 du code de commerce ;
- rapport sur l'exécution du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 23 mars 2010.

7. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 5 Juin 2008 pour une durée de quatre années.

8. AUTORISATION D'OPÉRER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Il est approprié de demander aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société, dans la limite d'un montant de 1.000.000 d'euros avec un prix unitaire de rachat par action plafonné à 20 euros, identique à celui qui avait été mis en place par l'assemblée générale du 23 mars 2010 pour une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 22 septembre 2011.

Ce nouveau programme de rachat d'actions, d'une durée de 18 mois, courrait de la date de l'assemblée générale l'autorisant.

Au préalable, il serait mis fin par anticipation à l'ancien, autorisé par l'assemblée générale du 23 mars 2010.

9. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

9.a : Événements importants depuis la clôture de l'exercice :

9.a.1 : à partir du mois de juillet 2010, la Société est entré en pourparlers avec le groupe DDB France en vue d'acquérir sa filiale GECIP spécialisée dans le marketing promotionnel et les programmes de fidélisation en France.

Cela a abouti, le 10 novembre 2010, à la cession de son fonds de commerce par la société GECIP à la société CUSTOM SOLUTIONS GECIP, une filiale à 100% de CUSTOM SOLUTIONS, spécialement constituée à cet effet. La cession a été conclue avec effet rétroactif au 1er novembre 2010.

9.a.2 : la Société a continué à renforcer son équipe dirigeante avec l'arrivée d'un Directeur Commercial en décembre 2010.

9.b : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir

9.b.1 : Évolution prévisible de l'activité

Dans un contexte économique incertain, la Société s'est donné l'objectif de réaliser une croissance organique de son Chiffre d'Affaires à deux chiffres en 2011 en s'appuyant notamment sur :

- la consolidation de ses revenus avec ses clients actuels dans le marketing opérationnel et la logistique,
- le repositionnement de sa stratégie commerciale et marketing avec le double objectif de proposer de nouvelles offres et de nouveaux produits à ses clients existants et d'aller gagner des clients supplémentaires dans des nouveaux secteurs d'activité.

Compte tenu du renforcement des équipes de direction et de la force de vente, ainsi que des coûts d'intégration de GECIP, la Société se fixe un objectif de Résultat d'exploitation à 15% pour 2011.

9.b.2 : Perspectives d'avenir

2010 et 2011 correspondent à deux années de transition au cours desquelles la Société entend continuer à renforcer son organisation humaine ainsi que ses outils de production afin de viser de nouveau une croissance organique à deux chiffres, accompagnée d'une amélioration de sa rentabilité lui permettant de retrouver une marge d'exploitation au dessus de 15%.

10. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution en 2007 sera présenté aux actionnaires.

11. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint, reflètent les points visés ci-dessus. Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le Conseil d'Administration